

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2019 DEVE 135 Autorisation de financement de l'aménagement d'une extension du jardin partagé situé au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton (12^e) et communication sur la convention avec l'association « Graine de partage » pour la mise à disposition de ce jardin.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation, de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens et l'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 1^{er} septembre 2019, la Ville de Paris totalisait 134 jardins partagés ouverts au public, dont 50 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 93 d'entre eux). 41 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 29 chez des bailleurs sociaux).

Dans le cadre du programme Main Verte et dans le respect de la charte Main Verte, l'association « Graine de partage » a sollicité en 2011 la mise à disposition d'une parcelle de 82 m² située au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton dans le 12^e arrondissement, afin d'y réaliser un jardin partagé. Une convention entre la Ville de Paris et ladite association a été passée à cet effet, le 22 mars 2012. Cette convention arrivant à échéance, l'association a sollicité son renouvellement, et souhaite également y ajouter la mise à disposition de deux parcelles supplémentaires de 42 et 25 m², ce qui porterait ainsi la surface totale du jardin à 149 m².

S'appuyant sur le bilan de ces six dernières années, l'association, à travers son nouveau projet propose de nouveaux projets et partenariats pour faire évoluer le jardin et son fonctionnement. Ainsi pour encourager la participation des habitants du quartier et des autres structures locales, elle s'est rapprochée de la crèche « Les pieds tendres », la Bagagerie 188 et la Maison des Femmes afin de venir appuyer l'action déjà en place avec son partenaire historique sur ce projet : le centre d'accueil de jour médicalisé « La note bleue ».

En lien avec ces différents partenaires, elle entend réorganiser et agrandir l'espace cultivable, afin de le rendre plus attrayant pour les habitants du quartier et mobiliser davantage autour de la vie du jardin. Elle propose également de s'investir plus largement dans des actions de communication et d'animation qui permettront de faire vivre le jardin et de participer à l'animation du quartier.

Le coût des différentes interventions pour l'extension de ce jardin est estimé à 18 000 € et comprend la fourniture d'une trentaine de bacs en bois de différentes dimensions, ainsi que de de la terre végétale nécessaire à leur remplissage.

Par ailleurs, ce jardin étant inscrit à l'inventaire des équipements de proximité, la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour sa gestion relève du Conseil du 12^e arrondissement. Elle est établie conformément à la convention cadre pour la mise à disposition gratuite du domaine public de la Ville aux associations gestionnaires de jardins partagés.

En conséquence, je porte à votre connaissance qu'une convention avec l'association « Graine de partage » de mise à disposition du jardin à titre gratuit a ainsi fait l'objet d'une délibération du Conseil du 12^e arrondissement du 16 septembre 2019 approuvant sa signature par la Maire du 12^e arrondissement.

La nouvelle convention d'occupation et d'usage, qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction, jusqu'à 6 ans maximum. Au terme de ces six ans, la convention devra être expressément reconduite.

Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser la réalisation de l'aménagement d'une extension de ce jardin partagé pour un montant global estimé à 18 000 euros TTC et de prendre acte de la communication concernant l'approbation par le Conseil du 12^e arrondissement de la signature d'une convention avec l'association « Graine de partage ».

La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la disponibilité des crédits.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DEVE 135 Autorisation de financement de l'aménagement d'une extension du jardin partagé situé au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton (12^e) et communication sur la convention avec l'association « Graine de partage » pour la mise à disposition de ce jardin.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 16 septembre 2019, autorisant la Maire du 12^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé , au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton (12^e) avec l'association « Graine de partage » ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du _____ 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de l'aménagement d'une extension du jardin partagé situé au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton (12^e) et fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux de l'aménagement d'une extension du jardin partagé situé au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton (12^e).

Article 2 : Le montant pour la réalisation des travaux d'aménagement du jardin partagé solidaire situé au sein du square Frédéric Rossif au 175 rue de Charenton (12^e) au titre de l'année 2019 est estimé à 18 000 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 4 : Il est pris acte de la communication de la Maire de Paris relative à la délibération du Conseil du 12^e Arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage du domaine public à titre gratuit pour la gestion d'un jardin partagé entre l'association « Graine de partage » et la Ville de Paris.